



Rapport sur les conclusions de la commission relative aux affaires de la paix et au règlement des conflits de l'Association au cours de ses réunions tenues à Abuja du 11 au 13 Décembre 2007.

Résumé des travaux

1.0 La commission chargée des règlements des conflits et la paix, est issue de la conférence annuelle tenue à Sana'a – Yémen du 7 au 9 mai 2007.

2.0 Termes de référence des travaux de la commission :

La conférence de l'Association a donné mandat à la commission en vue d'étudier les causes et orientations générales des déroulements des conflits que connaissent les régions arabo- africaines et les situations actuelles, elle est également chargée de fournir les propositions adéquates à la conférence de l'Association en vue d'accomplir un rôle déterminant pour les efforts effectués pour trouver des solutions permanentes à ces conflits.

3.0 Membres de la commission :

Les pays suivants ont montré leur volonté d'être membres de la commission ; ces pays sont:

- Afrique du sud
- Soudan
- Maroc
- Alegria
- Arabie saoudite
- Nigeria
- Ethiopie
- Bahrain
- Jordan
- Gabon
- Mauritanie
- Le secrétaire General



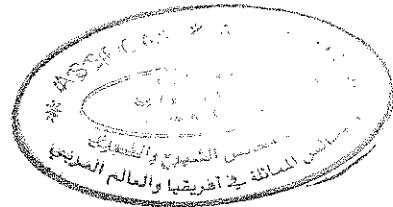
3.1 La conférence a décidé ce qui suit:

- 1- La conférence a décidé la création d'une commission dénommée la commission politique pour la paix et le règlement des conflits.
- 2- La commission se compose de 13 pays membres et le secrétaire général de l'Association

4.0 La commission a tenu sa réunion à Abuja –Nigeria du 11 au 13 Décembre 2007.

5.0 Etaient présentes les délégations des pays suivants:

- Algérie
- Nigeria
- Yémen
- Arabie saoudite
- Burundi
- Soudan
- Mauritanie
- Egypte
- Ethiopie
- Maroc



6.0 Exposés et interventions :

Les mots et interventions ci- après ont été prononcés de la part de:

- a. Sénateur Victor Ndouma .du Nigeria, président de la commission d'organisation.
- b. Monsieur Livinus Osuji secrétaire Général de l'Association (bienvenu).
- c. Son Excellence Abdoul Aziz Abdoul Ghani, Président de la shoura du Yémen, président de l'Association.
- d. Son Excellence, le sénateur David Mark, président sénat du Nigeria (mot d'ouverture).

7.0 Constitution des Sous-Commission:

La commission a constitué deux sous – comités chargés successivement de proposer un cadre de travail pour la première et du communiqué de presse pour la seconde.

- 7.1 Les deux sous –comités ont présenté leurs rapports qui ont été approuvés.
- 7.2 Compte tenu de la préparation des documents demandés, la commission a décidé que les interventions et les discussions se limitent aux questions relatives au conflit en somalie et au Soudan.

8.0 Présentation des documents

Les documents suivants ont été présentés à la réunion de la commission:

- A- Premier document intitulé : Le conflit en Somalie : causes et effets et les efforts non réussis pour son règlement présenté par le professeur Eyo Douinmoye, du Nigeria.
- B- Autre document intitulé : le conflit au Soudan, présenté par le Général en retraite Aryo Ahikri , du Nigeria .
- C- Autre document intitulé "Règlement du conflit au Soudan " présenté par John Dour Majik , du Soudan .

D- Autre document intitulé : Etude des causes des conflits armés en Afrique, présenté par le docteur Oshina Oujimi du Nigeria.

9.0 Les Discussions :

La commission a passé en revue les documents de travail et a entendu les interventions pertinentes des délégués du Yémen, d'Arabie Saoudite, d'Ethiopia, du Burundi, de Mauritanie et d'Algérie. Ces interventions ont constitué la partie principale du rapport de la Commission.

10.0 Les observations:

Après que la commission ait pris en compte les interventions des conférenciers et celles des délégués présents, la commission a décidé ce qui suit:

- a- Les conflits que connaissent les républiques de somalie et du Soudan se sont amplifiés et nécessitent un règlement rapide et permanent pour la réalisation de la paix dans les deux pays.
- b- Le conflit en Somalie a engendré des destructions profondes et le pays a connu en l'absence d'un gouvernement reconnu, un laisser aller profondi.
- c- Le conflit a engendré aussi des pertes en vies humaines; la perte des biens, la destruction des réalisations, la propagation de la famine, de la pauvreté, des maladies, la destruction de l'Economie.
- d- Ces conflits ont entraîné aussi la prolifération d'armes dans les pays voisins, ce qui a eu un effet dommageable pour les citoyens et pour les pays limitrophes en général.
- e- Le règlement de ces conflits s'est révélé quasi impossible en dépit des efforts déployés par les Nations Unies, l'Union africaine, l'IGAD, le Yémen, l'Arabie Saoudite, le Nigeria et autres.
- f- Les pays arabes et africains qui connaissent ces conflits, méritent à ce que la paix et la tranquillité soient de mises, afin que leurs ressources maigres soient mises à profit dans l'intérêt de leur économie et pour le bien-être de leurs citoyens.
- g- Le retour de la paix au Darfour, en Somalie; commande l'appui matériel et financier en vue de construire ce qui a été détruit par la guerre et pour procéder à la mise en place d'une économie fiable qui est de nature à assurer la quiétude et la tranquillité pour le retour des réfugiés et déportés dans leur régions respectives.
- h- Il est aussi nécessaire qu'en Afrique et dans le monde arabe la démocratie, les droits essentiels soient préservés. Il en est de même de l'utilité pour des élections transparentes garantissant.



- La décentralisation du pouvoir, le partage des richesses entre les différents niveaux au sein de l'Etat.
- Les relations de bon voisinage entre les pays.
- Le développement économique et social équitable et l'éradication de la pauvreté et la mauvaise gestion.

11.0 Recommendations:

Compte tenu des conclusions de la commission et ses observations s'agissant de l'étude du conflit au Soudan et en Somalie, la commission recommande ce qui suit:

1. L'association devra inviter les parties au conflit au sein du gouvernement fédéral de Somalie ainsi que les autres parties en lutte pour discuter des voies et moyens en vue d'une solution équitable à leur problème par voies pacifiques et la participation de toutes les parties à un dialogue
2. L'association devra demander à la communauté internationale représentée par les Nations Unies, l'Union africaine, l'IGAD, la Ligue arabe, la Conférence Islamique, les Etats-Unis d'Amérique, de prouver plus de détermination pour trouver une solution au conflit en Somalie .
3. L'Association devra demander aux gouvernements africains et arabes d'apporter plus de contributions matérielles, financières et humaines en vue de renforcer le rôle des forces de paix en Somalie.
4. L'Association et les pays arabes et africaines doivent montrer une volonté ferme pour tout effort tendant à renforcer la paix et la quiétude au Soudan et en Somalie.
5. L'Association doit demander à toutes les parties impliquées au conflit de déposer les armes (surtout en Somalie) et de prôner le dialogue, comme voie réelle pour parvenir au règlement des conflits comme ce qui s'est passé au Burundi, au Liberia et les autres pays qui connaissent des guerres civiles.
6. Si les négociations, commencent à l'avenir pour trouver une solution à ces conflits, toutes les parties doivent y participer et notamment les parties et factions concernées et reconnues ainsi que tous les acteurs en présence. L'occasion doit être donnée à tous pour participer à tout ce qui concerne leur pays et leur avenir.
7. L'association devra participer de manière effective à tous les efforts internationaux tendant à la paix et la quiétude et la résolution des conflits dans les pays en question en Afrique et dans le monde arabe.
8. L'association devra montrer sa reconnaissance pour les efforts menés par l'Arabie Saoudite, le Yémen, le Nigeria, l'Ethiopie et l'Ouganda et les efforts déployés par ces pays pour apporter leur contribution en vue de trouver un règlement pour les conflits au Soudan et en Somalie .



9. L'Association doit encourager les leaders des Etats où il existe des conflits à s'abstenir de marginaliser leur citoyens, leur sociétés leur tribu et aussi s'abstenir d'apporter des jugements préétablis quant aux nominations politiques et les candidatures aux postes parlementaires et gouvernementaux.
10. L'Association devra apporter son appui au gouvernement du Soudan quant à ses efforts pour la réalisation d'une paix juste et global avec les factions armées au Darfour et pour que la paix règne dans toute la région.
11. L'Association devra sans équivoque dénoncer avec force l'affaire des enfants du Soudan et du Tchad qui ont failli être déportés par une organisation française. Cet acte devra être considéré comme une attente aux droits des enfants ; l'Association devra réclamer une enquête à ce sujet et aussi le versement des dommages matériels pour ce qu'ils ont encouru, comme dommage psychologique et corporel.
12. L'Association doit appuyer les efforts des citoyens du Soudan pour l'indépendance de leur pays et le refus d'ingérence dans leurs affaires intérieures.
13. L'Association devra inviter les factions armées dans toutes les régions où il existe des conflits de participer aux négociations qui sont de nature à trouver un règlement pacifique tel que prévu par la communauté internationale.
14. L'Association doit exprimer son soutien à la position du gouvernement du Soudan pour ce qui est des forces de maintien de la paix sous les auspices de l'Unité africaine.
15. L'Association devra organiser des programmes d'échanges de visite pour les parties concernées par ces conflits en vue de se faire une idée réelle pour trouver des solutions à ces conflits et amoindrir les difficultés y afférentes.
16. L'Association devra participer par la fourniture d'initiatives de nature à apporter des idées et propositions qui conduiront aux conférences et rencontres qui se tiennent pour examiner les voies et moyens pour arriver au règlement des conflits en Afrique et dans le monde arabe.
17. L'Association devra utiliser les technologies nouvelles et surtout en matière de communications et particulièrement l'internet par la création d'un site spécialisé pour la publicité quant à ses activités relatives au règlement des conflits.
18. L'Association devra renforcer ses capacités financières et particulièrement pour ce qui est des programmes tendant au règlement des conflits; ce qui est de nature à assurer la réussite de l'association, car il s'agit là d'une affaire qui fait partie de la mission essentielle d'ASSECAA.
19. L'Association devra demander à ses membres de participer de manière efficace aux activités liées à la paix et au règlement des conflits, car



- ces conflits hypothèques l'évolution économique et sociale en Afrique et dans le monde arabe.
20. L'Association doit encourager l'unification des efforts, visions et orientations entre l'Union africaine, la Ligue arabe en vue de permettre aux efforts diplomatiques de réunir les parties en conflit sur la table de négociations.
 21. L'Association doit chercher les moyens nécessaires pour amener la société internationale par le biais des Nations Unies pour un embargo sur la vente d'armes et matériels militaires à la Somalie et de s'assurer de l'exécution effective de cet embargo.
 22. Puisque sur la scène somalienne, il existe deux communautés qui sont : Les tribunaux islamiques et les fédérations en Somalie, il est possible de constituer une nouvelle représentation incluant les deux parties pour la réalisation de la paix en Somalie.
 23. L'Association devra de manière permanente recourir et prôner la transparence, la bonne gouvernance, la consolidation de l'Etat de droit, ainsi que la justice , l'égalité en Afrique et dans le monde arabe en vue de trouver des solutions tendant à prévenir les guerres et conflits .

12-0- Remerciements :

- 12-1- La Commission exprime ses remerciements et sa considération à son Excellence le Président Omar Moussa Yar Adua, Président de la République Fédérale du Nigeria et à son Excellence le sénateur David Mark, président du Sénat du Nigeria pour avoir accueilli la première réunion de la commission pour la paix et la résolution des conflits issue de l'Association.
- 12-2- La Commission remercie également son Excellence monsieur Abdoul Aziz Abdoul Ghani, Président du Conseil de la Shoura du Yémen président d'ASSECAA pour avoir facilité la première réunion de la commission.
- 12-3- La Commission remercie également le Secrétaire Général d'ASSECAA pour les efforts menés pour l'organisation de la réunion de la commission et pour la réussite de ses travaux.
- 12-4- La commission remercie aussi les conférenciers, les intervenants et les organisateurs de la conférence pour leurs efforts, leurs interventions pertinentes autour des conflits au Soudan et en Somalie.
- 12-5- En premier lieu, la Commission remercie le conseil de l'Association et sa conférence pour la confiance offerte aux membres de la Commission et l'occasion qui leur est donné pour étudier ce sujet qui



est l'un des objectifs de l'Association et qui contribuera à appuyer les efforts de l'Association dans les régions d'Afrique et du monde arabe.

Secrétariat Général de l'Association

Sana'a Yémen

15 Décembre 2007

